

Mais nous avions un agent qui réclamait l'intervention militaire. M. Roustan, sans donner des raisons plausibles, la demandait dès le mois de décembre 1880 et disait que la France ne devait plus garder de ménagements.

Il existait, à ce moment, diverses difficultés provenant des Sociétés de Bône-Guelma, l'Enfida et le Crédit foncier. Nous avions sagement refusé la Tunisie au Congrès de Berlin et nous espérons faire seulement une conquête économique.

L'affaire de Bône-Guelma était déjà ancienne et la spéculation faite par cette Compagnie en vendant le chemin de fer qui, lui avait été concédé, lui avait donné un bénéfice important.

Ensuite, au sujet du monopole demandé par M. Roustan pour la Compagnie de Bône-Guelma et tous les chemins de fer de Tunisie, nous avions vu cette demande favorablement accueillie.

L'affaire de l'Enfida est liée étroitement avec l'expédition tunisienne.

M. le ministre des affaires étrangères a avoué qu'on a voulu fonder un Crédit Foncier en Tunisie.

M. Léon Renault est allé à Tunis proposer une affaire au bey.

Le Livre Jaune prouve que M. Roustan a soutenu cette affaire et a promis au bey d'arrêter les mouvements de troupes s'il accordait son approbation.

Le gouvernement a favorisé cette affaire qui était une affaire de spéculation.

M. Tirard invite l'orateur à s'expliquer.

M. Clémenceau répond et démontre que les affaires de Bône-Guelma et de l'Enfida étaient des spéculations et ne justifiaient pas l'occupation de la Tunisie.

L'expédition toutefois a été résolue, sous le prétexte de réprimer les Kroumirs, et, après un traité imposé au bey par la violence on a fait la guerre et violé la Constitution.

La Chambre a ratifié le traité, espérant que la guerre était terminée comme l'annonçait le gouvernement.

Où bien le gouvernement ne savait pas ce qu'il voulait ou il a trompé la Chambre.

Vous n'avez pas déclaré la guerre, dit-il, mais vous l'avez faite; vous avez violé la Constitution et trompé la Chambre! Vous avez porté atteinte aux droits du suffrage universel et violé la souveraineté nationale.

Financièrement, le gouvernement a également usé de tromperie. L'occupation de la Tunisie aura certainement pour conséquence notre affaiblissement au point de vue militaire; elle est déplorable au point de vue diplomatique. Le gouvernement se laisse conduire par les événements.

Le patriotisme commande de faire une enquête qui pourra seule amener la découverte de la vérité.

La question de l'enquête n'est pas une question de parti, elle intéresse le pays tout entier.

L'orateur espère que la Chambre aura souci des intérêts de la France et de la République.

M. le président du conseil demande la suspension de la séance.

La Chambre décide de remettre à demain la suite de la discussion.

La séance est levée à 6 heures 15.

AU SÉNAT

NOUVELLE INTERPELLATION

Le bruit courait ce soir, dans les couloirs de la Chambre, qu'un membre de la droite du Sénat déposerait une interpellation dans la prochaine séance, c'est-à-dire jeudi prochain.

Le nom du membre de la Chambre haute qui se chargera de soutenir cette interpellation n'est pas exactement connu; on parle toutefois de M. le duc de Broglie.

L'interpellation porterait à la fois sur la politique intérieure du gouvernement et sur la politique extérieure.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 8 novembre

La France constate que la discussion sur les interpellations s'est toujours maintenue dans le vague et que l'attitude des ministres devant la Chambre est la cause de la situation actuelle.

Le National dit que M. Amédée Le Faure a prouvé que sur 471,000 hommes d'infanterie il en manquait 121,000.

Le Télégraphe dit que M. Le Faure a démontré la situation déplorable de l'armée et que les régiments ne sont que des squelettes. Il invite le Parlement à remédier à cet état de choses.

Vingt minutes s'étaient à peine écoulées lorsqu'il aperçut en haut de la côte sa commissionnaire qui revenait grand train. Il se leva tout palpitant.

— Eh bien!... cria-t-il d'abord, ce mauvais payeur de Méchinot t'a-t-il remis mon dû?

— Ma fine!... non, Président, et je n'ai seulement pas pu lui parler.

— Il était absent.

— Je crois bien que non, mais depuis que le maître est malade on tient les portes du château verrouillées et on ne laisse entrer personne. Il paraît qu'il est bien bas, ce pauvre monsieur, bien bas...

— On t'a dit sa maladie, au moins?

— Non. Ce que je vous en conte je le tiens du gars à la Jubon, que j'ai trouvé dans la cour; il m'en aurait débité plus long, mais M. Jean est arrivé...

— Le vieux domestique du duc?

— Française cligna malicieusement de l'œil.

— Précisément, répondit-elle, M. Jean était comme un furieux. Toi, a-t-il crié à Jubon, va-t'en voir à l'étable si j'y suis! Alors il s'est retourné vers moi. Et toi, la fille, m'a-t-il demandé, que veux-tu? Naturellement, je lui ai expliqué que je venais pour Méchinot. Mais il m'a coupé la parole en me disant: C'est bon, il n'est pas ici; tourne-moi les talons, tu repasseras le mois qui vient...

La Liberté ne voit pas qu'on ait exposé dans la discussion les raisons véritables de la campagne de Tunisie. Veut-on, dit-elle, consolider ou compromettre l'Algérie?

Le Paris demande aux intransigeants de développer leurs accusations à la tribune. Il y a là, dit-il, une bien belle occasion que M. Clovis Hugues fera bien de ne pas laisser échapper.

La Gazette de France estime que le discours de M. Naquet démontre l'imbécillité de la majorité, que la guerre de Tunisie et les manœuvres électtorales de M. Jules Ferry ont disloqué cette majorité sur laquelle le Génois essayait de faire peser sa dictature.

La Patrie dit que le traité de commerce avec l'Angleterre sera très nuisible au commerce français.

Le Pays approuve l'interpellation de M. Naquet; mais il se déclare surpris de voir un orateur inféodé à M. Gambetta dire d'aussi cruelles vérités au général Farre, qui a bredouillé des explications restées perdues au milieu du dédain général.

EN AFRIQUE

Mouvement de troupes

Marseille, 8 novembre. — Sont arrivés hier 7 novembre, à 6 h. 40 matin et ont été embarqués dans la soirée:

6 hommes et 10 chevaux du 16^e escadron du train des équipages venant de Lunel, à destination de Tunis;

1 officier, 10 hommes et 18 chevaux du 18^e escadron du train des équipages, allant à la Goulette;

2 officiers, 10 hommes et 18 chevaux du 17^e escadron du train des équipages, allant à Sousse;

3 officiers, 3 hommes et 10 chevaux du 16^e escadron, allant à la Goulette.

Les journaux algériens

Oran, 8 novembre. — Le Courrier d'Oran se plaint du manque de confiance du ministre de la guerre dans les officiers de l'armée d'Afrique; il établit cette défiance par ce fait que toutes les colonnes expéditionnaires sont commandées par des officiers venant de France.

NOUVELLES DE TUNISIE

Informations diverses

Tunis 8 novembre. — L'instruction du personnel destiné à occuper le réseau ferré entre Tunis, Sousse et Kairouan se poursuit activement. Elle sera terminée dans quelques jours.

Le matériel spécial pour transporter les gros appareils à leur destination est à la veille d'être terminé.

L'établissement d'un poste sur le Zaghouan, qui sera le nœud des communications, ne dépend plus que de quelques travaux d'aménagement indispensables et qui vont être entrepris sans délai.

— Dans les tribus soumises, on a remplacé les khalifats les plus compromis.

— Des gens influents ont été envoyés pour chercher à rallier les douars et les installer sur leurs territoires. Les cheiks seront alors rendus responsables du maintien de l'ordre dans leurs fractions, et on poursuivra près du gouvernement du bey les modifications administratives qui seront nécessaires.

— La construction du chemin de fer de Sousse à Kairouan est poussée avec la plus grande activité. La ligne de Monastir est rétablie.

— La colonne commandée par le colonel Laroque est entrée à El Gharfa dont la population demande l'aman.

Bruit de négociations

Londres, 8 novembre. — Le correspondant tunisien du Times télégraphie à ce journal:

« On m'assure que des négociations se poursuivent activement en vue d'une cession absolue à la France de tout le territoire au nord de la rivière Medjerda.

comme cela: Ah! tu viens de la part du Président!... J'aurais dû m'en douter... C'est bon, c'est bon, il aura de mes nouvelles!

Maître Dauman, à ce rapport, ressentit une telle commotion qu'il en pensa choir, ses jambes flageolaient.

Cependant, il ne poursuivit pas son interrogatoire; il venait de s'entendre appeler, il se retourna; c'était M. de Puymandour qui mentait au château.

Certain qu'il aurait par lui des renseignements précis, il congédia François et quitta le retour du riche propriétaire. Ses prévisions se réalisaient. Il sut enfin par lui la nature de la maladie de M. de Champdoce.

De ce moment, il fut, ou du moins il se crut fixé, et le terrible poids qu'il avait sur la poitrine diminua un peu.

C'est que le chimiste qui avait fait cadeau à Dauman du « produit de son art » contenu dans le flacon de verre noir, lui en avait expliqué les propriétés, et il ne doutait pas que l'attaque d'apoplexie du duc ne fût un effet de l'intoxication.

Donc Norbert n'avait pas reculé; donc on ne pouvait le poursuivre, lui, sans poursuivre Norbert; donc il était à peu près sauvé.

C'est avec bonheur que, peu de moments plus tard, il donnait à Mlle Diane cette explication.

« On affirme, d'une manière positive, que la pétition dont je vous ai parlé hier a été rédigée à l'instigation de M. Roustan.

« L'allusion faite par les pétitionnaires à un projet de départ de la garnison française de Tunis s'explique par les négociations dont je viens de parler et qui, dit-on, seraient en bonne voie. »

DANS LE SUD ORANAIS

L'état sanitaire

Saïda, 8 novembre. — Voici le relevé officiel des décès, par maladie, des militaires dans l'hôpital de Saïda, depuis le départ des premières colonnes en mai:

2 et 8 juillet; 27 août; 21 septembre; 29 octobre: 20.

Depuis le 1^{er} novembre: 6.

Pendant la seconde quinzaine d'octobre, il y a eu seulement 6 décès.

L'état sanitaire s'était généralement amélioré avec l'arrivée des froids. Puis les chaleurs ayant recommencé, la mortalité s'est accrue pendant les premiers jours de novembre.

Le nombre des malades entrés à l'hôpital pendant toute la période a été de mille neuf cents, sur un effectif de dix mille hommes.

Au Kreider, il y a eu 3 décès et 45 à Méchéria. Il faut ajouter encore les décès de l'hôpital de Géryville, où étaient dirigés les malades de la colonne de Géryville. Les malades des autres colonnes ont tous été dirigés sur l'hôpital de Saïda.

Les évacuations de malades de Méchéria se font dans de mauvaises conditions. Il n'y a pas de train sanitaire. Les malades sont mis souvent dans des wagons de marchandises à découvert. Le matériel d'ambulance des colonnes est très défectueux.

A Méchéria, les tentes pour malades étaient sans couchettes, jusque vers la fin d'octobre, époque où enfin des couchettes ont été expédiées; mais à l'hôpital de Saïda, les soins sont aussi complets que possible, et si la mortalité a été grande, la raison est que les malades évacués des colonnes sur Saïda arrivent sans avoir été soignés et après avoir beaucoup souffert. A cet hôpital, le chiffre actuel des malades est de 170.

Alger, 8 novembre. — Un gros train chargé de vivres indispensables aux colonnes du sud-ouest oranaïses a franchi le Chott.

Ces transports vont être suspendus pendant quelques jours, le commandement militaire ayant donné des ordres pour que la marche des travaux ne soit pas entravée.

Le service régulier sur le Chott ne sera pas établi avant que la voie ferrée ait atteint le plateau situé au Sud.

Situation des dissidents

Oran, 8 novembre. — Les deux tribus des Harrar, qui avaient fait défection pour suivre Bou-Amema et qu'on a réintégrées récemment, sont dans un état absolu de dénuement. Cette situation existe également pour tous les indigènes qui abandonnent aujourd'hui la cause de l'insurrection.

Ainsi, un parti des Ouled-Sidi-Cheïks qui vient de nous revenir après avoir fait défection est dans un état de misère impossible à décrire. Tous vont être internés dans la région de Frenah. Ils mourraient certainement de faim sans le secours de l'administration française.

— On applique généralement le séquestre sur les biens de toutes les tribus qui ont fait défection.

— Nos troupes sont entrées dans les deux Moghar. On n'a aucun renseignement sur leurs mouvements ultérieurs.

Informations

Paris, 8 novembre.

Actes officiels

Le Journal officiel publie: Un décret approuve les conventions commerciales entre la France et l'Autriche;

« Il y a promesse de mariage... » Toutes les curiosités étaient suspendues à ses lèvres; il fit une pause, e d'une voix forte, reprit: « Entre M. Louis Norbert de Dompair, marquis de Champdoce, fils mineur et légitime de Guillaume-César de Dompair et de feu Isabelle de Barneville, son épouse, domiciliés dans cette paroisse... d'une part,

« Et demoiselle Désirée-Anne-Marie Palouzat, fille mineure et légitime de René-Auguste Palouzat, comte de Puymandour, et de défunte Zoé Staplet, son épouse, également de cette paroisse... d'autre part... »

C'était la foudre qui, du haut de cette chaire, frappait Mlle Diane. Son cœur cessa de battre. Elle crut qu'elle allait mourir...

Le prêtre continuait: « Cette première publication sera la dernière... les dispenses que les parties se proposent d'obtenir de Mgr l'archevêque. »

Puis il dépêcha en bredouillant les formules ordinaires: « Ceux qui connaîtraient quelque empêchement à la célébration de ce futur mariage, sont obligés, sous peine d'excommunication, de nous en donner connaissance, de même qu'il est défendu, sous la même peine, d'en apporter aucun, par malice et sans cause... »

Des empêchements!... Quelle épouvantable ironie!... Mlle de Sauvebourg n'en connaissait quo trop, des empêchements!...

Une inspiration du désespoir traversa son cerveau. Elle eut l'idée de se lever, et de crier, là, devant tous: Non ce mariage ne peut avoir lieu, Norbert est à moi, il est mon mari devant Dieu, nous sommes unis par un lien plus fort et plus indissoluble que tous les liens terrestres... par un crime.

(A suivre)

Un arrêté fixe au 15 novembre le tirage au sort de 30 séries des bons de liquidation, créés pour la réparation des dommages causés par l'invasion.

Un autre arrêté fixe au 16 novembre le tirage au sort des 21 séries des obligations du Trésor à long terme, émises pour l'exécution de travaux publics.

Les élections du 6 novembre M. Bienaimé, républicain modéré, a été élu député, contre M. Robot, radical.

M. Turigny, député, a été élu, le même jour, conseiller général dans le canton de St-Pierre-le-Montier.

Le traité franco-autrichien La prorogation du traité de commerce entre la France et l'Autriche-Hongrie a été signée hier même au ministère des affaires étrangères. C'est demain 9 novembre, qu'expire le traité actuellement en vigueur.

Procès électoral L'ancien supérieur du petit séminaire de Dinan, des députés par les dernières élections, intenté au procès à trois habitants de la région, par lesquels il prétend avoir été diffamé à l'occasion du scrutin.

M. l'abbé Dagorne avait cru devoir assigner ses adversaires devant le tribunal correctionnel. Il ont fait défaut. Le ministère public a invoqué les dispositions de la loi du 29 juillet dernier, qui attribuent à la cour d'assises la connaissance de certaines sortes de causes, et le tribunal s'est déclaré incompétent.

L'affaire viendra donc à Saint-Brieuc devant le jury.

Au ministère des affaires étrangères Un concours pour l'admission dans la carrière diplomatique s'ouvrira le 23 janvier prochain, au ministère des affaires étrangères. Le nombre de places qui seront accordées est fixé à 10.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 8 novembre 1881

3 0/0.....	86 22	Egypte.....	380 20
3 0/0 nouveau...	86 »	Foncier.....	» »
5 0/0.....	117 37	Panama.....	510 »
Italien.....	89 12	Lombards.....	310 »
Turc.....	14 52	Phénix.....	920 20
Extérieure.....	27 7/8	Alpine.....	287 20
Intérieure.....	27 9/16	Banque Hongroise.....	315 »
Grand Téléphone.....	» »	Laenderhanck.....	1200 »
Chemins Tures.....	57 7/8	— nouv.....	1205 »
Banque Ottomane.....	733 12	Ottoman.....	» »
Union.....	2350 »	Banque Escompte.....	817 1/2

M. Thiers et Gaston Crémieux

Les radicaux marseillais n'ont jamais eu grande sympathie pour M. Thiers; ils ne veulent pas entendre parler de l'érection d'une statue de Thiers sur une place de Marseille, sous le prétexte qu'il n'a point empêché ce qu'il a ordonné l'exécution de Gaston Crémieux.

Or, ce reproche est injuste, s'il n'avait dépendu que de lui, la peine de mort prononcée contre Gaston Crémieux aurait été commuée comme celle des autres condamnés à mort de Marseille. Il y a là une question historique à éclaircir et une calomnie à réfuter; c'est ce que fait avec beaucoup d'à-propos l'honorable M. Labadié dont le témoignage ne saurait être suspect, dans la lettre suivante qu'il vient d'adresser au Petit Marseillais:

Marseille, le 7 novembre 1881.

Monsieur le directeur, Les détracteurs de M. Thiers jettent les hauts cris et protestent contre l'érection de sa statue à Marseille; ils lui reprochent surtout de n'avoir point empêché l'exécution de Gaston Crémieux; quelques-uns l'accusent même de l'avoir « assassiné ».

Ces accusations sont absolument injustes et contraires à la vérité.

M. Thiers a fait tout ce qu'il était possible de faire pour sauver Gaston Crémieux. J'ai été moi-même témoin de ses efforts.

Le 26 octobre 1871, le conseil général dont j'avais l'honneur d'être le président, me délégua pour aller à Versailles solliciter de la commission des grâces une commutation de peine en faveur des quatre condamnés à mort Crémieux, Etienne, Pelissier et Roux.

On sait que l'Assemblée nationale, par la loi du 17 juin 1871, avait conféré à une commission nommée par elle le droit de faire grâce pour les faits se rattachant à la dernière insurrection à Paris et